



*Collège* Lubet-Barbon

30 rue de la provence

40 280 Saint-Pierre-du-Mont

Tel. 05 58 75 12 03

---

# COLLÈGE LUBET-BARBON

## CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Dernière mise à jour le 01 février 2022

## Table des matières

<b>1. RESPECT DE LA LEGISLATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSES .....</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉTABLISSEMENT OFFRE A L'UTILISATEUR, DANS LA MESURE DE SES CAPACITES TECHNIQUES, LES SERVICES SUIVANTS :.....</b>	<b>4</b>
2.1 Outils et matériels numériques	4
2.2 Comptes d'accès	4
2.3 Capacités techniques	4
<b>3. DROITS DE L'UTILISATEUR .....</b>	<b>5</b>
<b>4. ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
4.1 Respect de la loi	5
4.2 Disponibilité du service	5
4.3 Protection des élèves et notamment des mineurs	5
4.4 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur	5
4.5 Contrôles techniques	6
<b>5. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR.....</b>	<b>6</b>
5.1 Respect de la législation	6
5.2 Préservation de l'intégrité des Services	6
5.3 Utilisation rationnelle et loyale des Services	6
<b>6. DISPOSITIONS .....</b>	<b>6</b>

# CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Document révisé le 01 février 2022

**Note:** Toutes celles et ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves, le personnel enseignant, les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service sont également tenu de respecter les règles d'usage du système d'information de l'académie de Bordeaux.

## PREAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education Nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

## 1. Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Le rappel, non exhaustif, des règles de droit concernées par l'utilisation d'Internet et des services numériques en général (messagerie, accès aux documents, etc...) a pour objectif de sensibiliser l'Utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale et civile les faits suivants:

- **Toute atteinte à la vie privée**
  - Le respect de la vie privée et le droit à l'image.
- **Le non respect des règles préservant la propriété intellectuelle**
  - La contrefaçon de marque ;
  - La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins <sup>(1)</sup> (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
  - Les copies illégales de logiciels commerciaux soumis à licence pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

*(1) Les droits voisins sont des droits accordés aux personnes impliquées dans la création d'une œuvre, mais qui ne sont pas considérées comme l'auteur principal. Elles disposent d'un droit sur l'exploitation de l'œuvre.*

- **Toute atteinte à l'intégrité physique et morale**
  - La diffamation et l'injure ;
  - La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;

- L'incitation à la consommation de substances interdites ;
- La provocation aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination, à la haine, au racisme ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ;
- La négation de crimes contre l'humanité ;

## 2. Description des services proposés

L'Etablissement offre à l'Utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques, les services suivants :

### 2.1 Outils et matériels numériques

- **Accès Internet** : Cet accès nominatif est filtré par un pare-feu et interdit, dans la mesure du possible, l'accès à des sites jugés inappropriés ;
- **Accès Intranet (réseau local)** : Cet accès permet l'échange de documents entre professeurs et élèves par l'intermédiaire d'un serveur de fichiers et d'impression.
- **Accès à un Environnement Numérique de Travail comprenant notamment** :
  - Un accès aux données de vie scolaire (Logiciel Pronote) ;
  - Un service de diffusion d'informations et de mise en ligne de contenu (Site Internet, Twitter, Chaîne Youtube) ;
  - Un service d'accès à des ressources pédagogiques numériques (Logiciel Pearltrees) ;
- **Mise à disposition d'Equipements Individuels Mobiles (EIM)** pour les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> par le conseil départemental (Ce prêt est régi par une convention entre l'Utilisateur et le conseil départemental signée par les deux parties).

### 2.2 Comptes d'accès

L'accès aux services décrits dans l'article 2-1 est soumis à une identification et une authentification préalable de l'utilisateur, qui dispose pour cela d'un ou de plusieurs « Comptes d'accès personnel ».

Le compte d'accès d'un utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe **strictement personnels et confidentiels**. Leur usage ne peut **en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit**. **L'utilisateur est responsable de leur conservation** et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

### 2.3 Capacités techniques

L'établissement s'est doté des moyens lui permettant de donner accès aux services décrits dans l'article 2-1. L'accès à ces services peut avoir lieu :

- Depuis les locaux de l'Établissement à partir des équipements mis à disposition des élèves (Dans les classes de technologie ou au CDI) ou à partir des équipements personnels des élèves (EIM)
- En dehors des locaux de l'établissement (sauf pour l'accès à l'Intranet) par un accès individuel à partir de tout ordinateur, tablette ou smartphone connectés à Internet.

### 3. Droits de l'Utilisateur

**L'Établissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés à l'article 2-1 après acceptation de la présente Charte.** S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ces règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de celle-ci par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.

L'Utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### 4. Engagements de l'Etablissement

#### 4.1 Respect de la loi

L'Etablissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services. Le chef d'établissement est le représentant légal du collège, à ce titre il est le directeur de la publication au titre des services de communication fournis au public.

#### 4.2 Disponibilité du service

L'Etablissement s'oblige à donner un accès facile, direct et permanent, aux destinataires de ses services et, sur demande, aux autorités publiques, aux informations les identifiant (notamment : nom, prénom, adresse géographique, adresse de courrier électronique, etc...).

L'Etablissement s'engage à informer l'Utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services.

L'Etablissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément à la loi.

#### 4.3 Protection des élèves et notamment des mineurs

L'Etablissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques.

Il appartient à l'Etablissement et aux équipes pédagogiques de veiller, au cas par cas, à une organisation de ces activités offrant de bonnes conditions de sécurité. La mise en place de ces mécanismes de protection doit se faire de manière adaptée aux très diverses situations d'apprentissage, selon que l'utilisation s'effectue dans la classe, en centre de documentation ou en salle multimédia, qu'il nécessite le parcours d'un large éventail de sites ou au contraire la restriction à quelques pages web liées à l'activité du jour ou de l'heure.

#### 4.4 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et de la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données, l'Etablissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- De n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques définis à l'article 4-5...);
- De lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation ;
- De lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant<sup>(2)</sup>.

*(2) Toute demande concernant les données personnelles est à adresser au collège par voie postale ou courrier électronique à l'adresse : [contact@lubetbarbon.college](mailto:contact@lubetbarbon.college).*

## 4.5 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués pour les raisons suivantes :

➤ **Dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;**

L'Etablissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau ou par une surveillance en temps réel.

➤ **Dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;**

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. L'Etablissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

## 5. Engagements de l'Utilisateur

### 5.1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1.

### 5.2 Préservation de l'intégrité des Services

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales ou en ligne et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, de quelque manière que ce soit (logiciels, exécutable, VPN, etc...) le dispositif de pare-feu mis en place par le département.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Etablissement de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation par un tiers de ses codes d'accès personnels.

### 5.3 Utilisation rationnelle et loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques en général, afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles, commerciales ou publicitaires.

## 6. Dispositions

**La présente Charte ne se substitue pas au règlement intérieur du collège**, le non-respect des principes établis ou rappelés par la présente Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'éducation nationale et de l'Etablissement, ainsi qu'à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.